



COMMUNIQUE DE PRESSE :

Conchita LACUEY, Alain ROUSSET et Michel SAINTE-MARIE interpellent le Ministre de la défense pour dénoncer l'externalisation des fonctions sécurité, gardiennage et incendie de l'Atelier Industriel Aéronautique de Bordeaux

La Députée de la circonscription et les deux membres girondins de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale interpellent le Ministre de la Défense sur les problèmes récurrents liés à l'externalisation des fonctions sécurité, gardiennage et incendie de l'Atelier Industriel Aéronautique de Bordeaux.

Depuis près de quatre ans, ce ne sont pas moins de huit sociétés différentes qui ont assuré cette fonction. Malgré de nombreuses mises en alerte, dont un rapport d'audit interne évoquant l'instabilité ressentie du fait de ces multiples changements, la situation n'a cessé de se dégrader.

Interpellés par les syndicats, les trois parlementaires girondins ont demandé que cette mission revienne sous l'égide d'un personnel statutaire à même d'assurer pleinement la continuité nécessaire à la sécurité de cet établissement.

Pour les Députés, « *Contrairement à une vision dogmatique d'une externalisation plus opérante et plus rentable, celle-ci s'avère en réalité plus couteuse et moins sûre, que l'accomplissement de ces missions par des personnels statutaires* »

Ils soulignent également des incohérences dans les déclarations du Ministère puisqu'en 2003, Michèle ALLIOT-MARIE énonçait que seules les fonctions non vitales pouvaient donner lieu à externalisation. Peut-on qualifier autrement que de vitales les fonctions de sécurité, gardiennage et incendie ?

Contacts :

Conchita LACUEY
Maguy MARUEJOULS
@ : clacuey@wanadoo.fr
Tél : 05 57 80 87 00

Alain ROUSSET
Sébastien SAINT-PASTEUR
@ : sebastien.saint-pasteur@orange.fr
Tel : 06 73 04 00 73

Michel SAINTE-MARIE
Henri VINCENSINI
@ : henri.vincensini@wanadoo.fr
Tél : 06 75 01 17 86

Le courrier dans son intégralité :

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les lourdes menaces qui pèsent aujourd'hui sur le fonctionnement de l'AIA du fait de l'externalisation des fonctions de gardiennage, de sécurité incendie et de secours aux personnes.

L'historique de cette externalisation est déjà fort pourvue, puisque depuis 2005, pas moins de 8 sociétés prestataires se sont succédées pour accomplir cette mission.

En 2008 plusieurs incidents touchant à la gestion des personnels de XXXX ont été à déplorer, dont le licenciement de deux hôtes d'accueil et le non paiement d'une partie des salaires. Non paiement des salaires qui perdure aujourd'hui et qui justifie pleinement la récente grève de ces personnels.

Sur le plan de la sécurité, un rapport d'audit interne effectué alors que la société XXXX était encore titulaire du marché relevait des manquements graves, des habilitations et attestations manquantes, du manque de matériel qui ont donné lieu à des courriers de l'AIA vers le SIAé dès 2008. Suite à ces courriers, certains dysfonctionnements ont été corrigés mais d'autres sont apparus. Vous n'êtes pas sans savoir que ce rapport d'audit évoquait alors une « instabilité ressentie » du fait du turn-over des responsables et des nombreux changements de raison sociale.

Du fait de la déclaration en liquidation judiciaire de la société XXXX, un nouveau transfert s'opère en avril 2009, au profit de la société XXXX.

La situation de l'AIA n'est malheureusement pas unique en France, et la presse s'est fait l'écho de plusieurs expériences d'externalisation ratées. Vous avez été alerté depuis plusieurs années sur les risques induits par cette externalisation.

Aujourd'hui la défaillance du prestataire pose le problème de la continuité de la fonction sécurité de ces établissements dès l'instant où les personnels encore en exercice se mettraient en grève.

Nous réaffirmons que la fonction sécurité est une fonction vitale pour ces établissements. Sans ce service, ils ne sont plus en capacité d'accueillir leurs personnels et de répondre aux missions qui leurs sont dévolues.

A titre d'exemple, si aucun risque lié à la présence de l'AIA de Bordeaux ne pèse aujourd'hui sur son environnement proche, grâce notamment au professionnalisme des personnels, la dégradation des conditions dans lesquelles s'exercent les missions de gardiennage, de sécurité incendie et de secours aux personnes ne peut que nourrir nos inquiétudes.

Contrairement à une vision dogmatique d'une externalisation plus opérante et plus rentable, celle-ci s'avère en réalité plus couteuse et moins sûre, que l'accomplissement de ces missions par des personnels statutaires.

Cette situation est d'autant plus surprenante que dans une directive de mai 2003, Madame Alliot-Marie, alors Ministre de la Défense, écrivait que l'externalisation doit concerner des « tâches non vitales insuffisamment attractives pour le personnel ».

.../...

Comment ne pas qualifier de vitale une fonction qui si elle n'est pas assurée, met en danger les personnels et l'activité de l'établissement dans un secteur ne pouvant supporter de tels risques ?

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons instamment de résoudre ce problème de sécurité en revenant sur l'externalisation de cette fonction qui s'est avérée une erreur en réattribuant ces fonctions à des personnels statutaires.

En vous priant de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.